

Bres J. (2022). le participe passé en français, L'Information grammaticale 174, 32-38

Jacques Bres

▶ **To cite this version:**

Jacques Bres. Bres J. (2022). le participe passé en français, L'Information grammaticale 174, 32-38. L'Information grammaticale, 2022, 174, pp.32-38. hal-04025944

HAL Id: hal-04025944

https://univ-montpellier3-paul-valery.hal.science/hal-04025944

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bres J. (2022). le participe passé en français, *L'Information grammaticale* 174, 32-38.

Jacques Bres, *Praxiling*, UMR 5267 CNRS-Montpellier III
jacques.bres@univ-montp3.Fr

Le participe passé en français
Le présent article, après avoir présenté les hypothèses inaccusative et aoristique, défend la thèse selon laquelle le participe passé est une forme singulière dans le système verbal du français en ce qu'il représente le temps interne du procès au terme de son cours, sur son point de détension. Cette représentation aspectuelle, qu'il ne partage avec aucune autre forme verbale, rend compte de ce que le participe passé (i) n'a pas de forme composée ni sur-composée ; (ii) sert à la construction de ces formes dans tous les autres temps des différents modes ; (iii) s'accorde comme un adjectif dans certaines constructions ; (iv) ne réalise pas le pronom réfléchi des verbes pronominaux ; et (v) peut, en emploi nu, être incident à un actant patientif mais pas à un actant agentif.

Mots clés : aspect, temps interne, forme composée, patientivité, agentivité

The french past participle
After presenting the analysis of the past participle by the uncusative hypothesis and the aoristic hypothesis, the article develop our hypothesis : the past participle is a singular form in the TAM (tense-aspect-mood) linguistic system in French, in that it represents the internal time of the process at the end of its course. Due to this
representation of internal time, the p.p. (i) has no compound nor double-compound tenses ; (ii) is present in the construction of these forms in all other tenses, (iii) in some cases, agree in gender and number as an adjective ; (iv) do not realize the reflexive pronoum of pronominal verbs, and (v) can be related to a patientive argument but not to an agentive one.

Keywords: aspect, internal time, compound tense, patientivity, agentivity

LE PARTICIPE PASSÉ EN FRANÇAIS

Le participe passé (désormais p.p.) est un élément de la langue particulièrement résistant à l'analyse du fait notamment de sa pluralité d'emplois : il apparaît (i) dans les constructions composées et sur-composées précédé de l'auxiliaire *avoir* de certains verbes (*courir*, *aimer*), de l'auxiliaire *être* pour d'autres (*venir*, *se suicider*), de l'un ou de l'autre auxiliaire pour une petit nombre (*passer*, *fondre*) ; (ii) dans la construction du passif périphrastique des verbes transitifs, précédé de la copule *être* (*la motion est adoptée*); (iii) en emploi nu, à savoir lorsqu'il est incident à un actant sans la médiation de *être* ni de *avoir*, avec certains verbes (*la nuit tombée, on alluma…*), mais pas avec d'autres (*Pierre, *peu dormi, était de mauvaise humeur*).

Le p.p. a fait l'objet de divers traitements dans différents cadres théoriques. Je m'attacherai dans un premier temps à présenter rapidement deux d'entre elles, et à pointer les questions auxquelles, selon moi, elles n'apportent pas de réponse (section 1). Dans un second temps, je tâcherai de fournir lesdites réponses en partant de travaux antérieurs (Auteurs, XXXXX) afin de résumer, approfondir et préciser certains développements (section 2).

1. LE TRAITEMENT DU PARTICIPE PASSÉ DANS DEUX CADRES THÉORIQUES

Soit les deux hypothèses inaccusative (1.1.) et aspectuelle aoristique (1.2.), qui rencontrent la question du p.p. lorsqu'elles traitent, la première des verbes intransitifs, la seconde des formes composées.

1.1. L'hypothèse inaccusative

L'hypothèse *inaccusative*, développée notamment dans les cadres de la théorie de l'optimalité (Legendre, 1989 ; Legendre & Sorace, 2003), distingue, dans la catégorie des verbes intransitifs, les *inergatifs* des *inaccusatifs* :

– les *inergatifs* se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir* (*marcher, courir*, *travailler, etc*.) et ont pour sujet un argument *externe* agentif ;

– les *inaccusatifs* se conjuguent préférentiellement avec l'auxiliaire *être* (*partir*, *venir*, *mourir*, *se souvenir*, *se réconcilier*, *etc*.) et pour certains, moins nombreux, avec l'auxiliaire *avoir* (*grandir*, *vieillir, moisir*, *fondre*, *bouillir*, *etc*.), et ont pour sujet un argument *interne* patientif (partiellement), *affecté* par le procès[1].

Distinguant entre structure profonde et structure de surface, ces travaux posent qu'en structure profonde l'argument des inergatifs correspond à un *sujet*, alors que celui des inaccusatifs correspond à un *objet* : « the argument of an unergative predicate is at the deepest syntactic level a subject while that of an unaccusative predicate is a direct object » (Legendre, 1989 : 95).

Au nombre des différences entre inaccusatif et inergatif : le p.p. nu peut s'employer avec un inaccusatif (*la nuit tombée, on alluma les bougies*), mais pas avec un inergatif (*Pierre, *peu dormi, était de mauvaise humeur*). Analyser le sujet des inaccusatifs comme correspondant à un objet affecté en structure profonde permet de faire le lien avec le passif périphrastique des verbes transitifs, notamment en emploi nu (*la motion adoptée, on leva la séance*) : dans les deux cas, le p.p. est incident à un argument interne, non agentif, affecté. L'hypothèse inaccusative, en distinguant d'une part le sujet des inaccusatifs et des transitifs au passif comme argument interne et d'autre part le sujet des inergatifs comme argument externe permet de *décrire* la possibilité d'emploi du p.p. nu avec les inaccusatifs et les transitifs au passif, comme son impossibilité avec les inergatifs (Helland, 2001et 2014 ; Jalenques, 2017).

Mais qu'est-ce qui *explique* que le p.p. en emploi nu puisse être incident à l'argument interne d'un inaccusatif comme d'un transitif passif, mais pas à l'argument externe d'un inergatif (comme d'ailleurs d'un transitif actif) ? Pourquoi, par exemple, le participe présent n'a pas cette limitation dans la mesure où il peut également actualiser un inergatif (*Pierre, dormant à poings fermés, n'entendit pas*), tout comme un transitif actif (*l'assemblée, adoptant la motion à l'unanimité, fut levée*) ? Force est de constater que l'hypothèse inaccusative ne fournit pas d'*explication* à ces (im)possibilités : si l'on s'en tient à ce cadre théorique, on ne peut que les constater.

1.2. L'hypothèse aspectuelle aoristique

L. Gosselin, dans la construction de son modèle *Sémantique de la Temporalité* (1996 : 204 ; 2017 : 57), rencontre la question du p.p. lorsqu'il traite des formes

[1] Quelques verbes inaccusatifs peuvent se conjuguer avec *être* comme avec *avoir* (*passer, disparaître, etc.* : *la soirée est passée /a passé très vite*).

composées. Il analyse cette forme comme fournissant une représentation aspectuelle *globale – aoristique* pour user de sa terminologie – du procès. Prenons le passé composé (désormais PC) : on sait que ce temps peut, suivant le contexte, notamment les circonstants temporels, avoir valeur *processive* (*Pierre **a** bouclé le marathon en quatre* heures), valeur *résultative* (*Pierre a bouclé le marathon depuis quatre* heures) ou être *neutre* au regard de cette distinction (*Pierre a bouclé le marathon*). L. Gosselin infère la valeur aspectuelle *aoristique* du p.p. de la compatibilité du PC, et plus généralement des formes composées, avec des circonstants de durée *en x temps* qui indiquent la durée totale du procès. Les effets de sens *processif* et *résultatif* procèdent de la mise en saillance de l'auxiliaire ou du verbe au p.p. :

– lorsque le PC entre en interaction avec des circonstanciels de l'époque passée (*hier*, *la veille*) ou des circonstants du type *en x temps*, *pendant x temps*, c'est le procès marqué par le p.p., d'aspect aoristique, qui est prépondérant ; et le PC « a une valeur comparable à celle du passé simple : le procès est passé, aoristique, inchoatif, ponctuel […] » (1996 : 205), comme dans : *Pierre a **bouclé** le marathon en quatre* heures.

– lorsque le PC entre en interaction avec des circonstanciels de l'époque présente (*maintenant*) ou du type *depuis x temps*, c'est l'auxiliaire qui est prépondérant, et le PC signifie l'état résultant dans le présent d'un procès accompli antérieurement, relégué au second plan, comme dans : *Pierre **a** bouclé le marathon depuis quatre* heures.

Cette analyse de l'aspect du p.p. comme aoristique explique parfaitement les différents sens produits par les formes composées (emploi (i) *supra*, introduction) Mais elle bute, me semble- t- il, sur les emplois (ii) et (iii) :

– emploi (ii) dans la construction passive : comme l'auteur le signale lui-même (1996 : 145), l'hypothèse de la représentation aspectuelle globale du p.p. ne vaut pas pour des occurrences comme :

(1) mercredi 22 septembre 1943. ... La Corse est en train d'être *reconquise* sur les Allemands (…) (C. Mauriac, Bergère ô tour Eiffel, 1985)

Le procès *reconquérir*, actualisé au passif, est représenté non dans sa globalité mais dans son cours comme l'explicite l'auxiliaire *être en train de*.

– emploi nu (iii) : en quoi l'aspect global du p.p. pourrait-il rendre compte de sa possibilité d'emploi nu avec un inaccusatif comme de son impossibilité avec un inergatif ?

Ma conclusion sera que l'hypothèse de l'aspect aoristique du p.p., pas plus que l'hypothèse inaccusative, n'est à même d'expliquer les différents emplois du p.p.

L'hypothèse de l'aspect *détensif* du p.p. que je vais défendre aura-t-elle plus de puissance explicative ?

2. L'HYPOTHÈSE ASPECTUELLE *DÉTENSIVE*

Mon approche se fonde sur la théorisation de G. Guillaume pour qui le p.p. est une forme atemporelle (et a-personnelle), qui marque seulement l'aspect *détensif*, à savoir « ce qui subsiste du verbe après que la tension en est échappée » (Guillaume [1929] 1970 : 18). Je m'attacherai à expliciter la singularité morphologique du p.p. (section 2.

1.), dont je rendrai compte par son aspect *détensif* (section 2.2.). J'analyserai ensuite en quoi la détension du p.p. rend compte de certains faits morpho-syntaxiques, ainsi que de ses différents emplois en discours (section 2.3.)

2.1. Morphologie du participe passé

Quel que soit leur mode, les temps du français se présentent aspectuellement sous trois formes : simple (synthétique), composée (analytique), sur-composée (bi-analytique). La forme composée de chaque forme simple se construit à partir du p.p. du verbe précédé de l'auxiliaire *avoir* ou *être* aux temps et mode de la forme simple correspondante. La forme sur-composée redouble cette formation. Soit par exemple pour le présent de *chanter* : *je chante*, *j'ai chanté*, *j'ai eu chanté* ; et pour celui de *venir* : *je viens*, *je suis venu*, *j'ai été venu*. Qu'en est-il pour le p.p. ? Cette forme est certainement la seule de la conjugaison sur l'identification de laquelle il n'y ait pas accord entre grammaires de référence. La forme composée *ayant chanté*, *étant venu*, se voit analysée par certains comme la forme composée du p.p. (a) (Grevisse et Goosse, [1936] 2008 : § 925 ; Chevalier *et al.*, 1964 : 378 ; Arrivé *et al*., 1986 : 474 ; Riegel *et al.,* [1994] 2009 : 596). Soit :

(a) chanté, venu > ayant chanté, étant venu

D'autres grammairiens l'analysent comme la forme composée du p. présent (b) (Wagner et Pinchon, 1969 ; Wilmet, 2010[5] : § 211) :

(b) chantant, venant > ayant chanté, étant venu

Ce sont les tenants de (b) qui ont raison : *ayant chanté, étant venu*, du fait de l'auxiliaire au p. présent (*ayant*, *étant*), ne peuvent être que les formes composées de la forme simple du p. présent, en aucun cas celles du p.p.

Mais alors quelle est la forme composée du p.p. ? En vertu de la formation rappelée *supra* : [auxiliaire à la forme simple + p.p.], on devrait avoir :

(c) chanté, venu > eu chanté, été venu

Ladite forme existe-t-elle ? On pourrait le penser à la vue d'occurrences comme :

(2) Quand M. Dupont *a eu chanté* votre cantate, ils ont commencé à écrire leurs bulletins et j'ai apporté l'urne. (H. Berlioz, *Mémoires*, 1870)

(3) tu peux dire que tu es venu, mais quand es-tu venu ? Et quand tu *as été venu*, tu as été derrière la caisse, (…) (C.-F. Ramuz, *Aimé Pache, peintre vaudois*, 1911)

Mais ce n'est pas le cas : *a eu chanté*, *a été venu* sont les formes surcomposées construites régulièrement [auxiliaire au passé composé + p.p.], à savoir que l'unité signifiante est *[a eu] chanté*, *[a été] venu* et non *a [eu chanté]* ni *a [été venu]*.

Le p.p. ne dispose ni de forme composée, ni à plus forte raison de forme sur-composée, mais seulement d'une forme simple, ce qui le singularise dans le système de la conjugaison. D'où procède cette défectivité ?

2.2. Aspect détensif du participe passé

Un procès peut être représenté selon trois phases, pré-processuelle, processuelle et post-processuelle (*i.a.* Dik 1989, Tournadre 2004, Gosselin 2017) :

----------l——————l----------

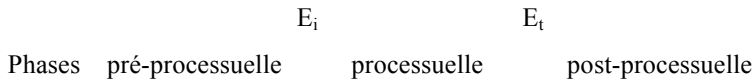


Figure 1. Phases du procès

La phase processuelle consiste en un intervalle temporel entre le début de la réalisation du procès en E_i et sa fin en E_t. À la différence de noms comme *table* ou *vélo*, tout procès, en tant que représentation d'un événement ou d'un état, *implique* (Guillaume, [1933]1964 : 47) du temps : le *temps interne* de réalisation de la *tension* de la phase processuelle (définie comme « l'impression de mobilité progressive qui en est inséparable » (Guillaume, [1929]1970: 15), depuis sa tension totale en E_i jusqu'à sa détension en E_t[2]. Les différentes façons de saisir le temps interne du procès constituent les différents aspects d'une langue. En français, le temps interne peut être représenté (i) dans le déroulement de la phase processuelle, (principalement) par les formes *simples* (aspect *tensif*) ; (ii) *après* son déroulement, dans la phase post-processuelle, par les formes composées et sur-composées (aspect *extensif* et *bi-extensif*) ; (iii) avant son déroulement, dans la phase pré-processuelle (aspect *pré-tensif*[3]).

Le p.p., en tant que forme simple, relève de la phase processuelle. Mais alors que les autres formes représentent le temps interne soit *globalement* (de E_i à E_t, à l'infinitif, au passé simple par exemple), soit de façon sécante (dans le cours de son déroulement, entre E_i et E_t, au p. présent, à l'imparfait par exemple), ou de façon neutre (au futur), le p.p. le représente au terme de son déroulement, en E_t, à savoir *détensivement*. Et il est la seule forme de toute la conjugaison à le représenter ainsi.

L'aspect détensif du p.p. permet de rendre compte du fait que cette forme dispose seulement d'une forme simple : le p.p., saisissant le procès sur le point de détension du temps interne, est une forme « morte » (Guillaume 1971, leçon du 3 mars 1949 : 175), qui ne peut être « ranimée » par une autre forme « morte », celle de l'auxiliaire lui-même au p.p. (*eu, été*), ce qui explique l'impossibilité de **eu ouvert*, **été venu*. Confirmation de ce que la défectivité du p.p. à l'endroit de la forme composée tient à son aspect détensif : le p. présent (*chantant*, *venant*), qui représente le temps interne dans le cours de son déroulement, dispose, lui, d'une forme composée (*ayant chanté*, *étant venu*) :

(4) un beau soir la Corilla, *ayant chanté* avec feu, fut unanimement rappelée.
(G. Sand, *Consuelo*, 1843)

(5) L'heure de la séparation *étant venue*, il s'en alla plus épris que jamais (…) (P.-A. Ponson du Terrail, *Rocambole, les drames de Paris*, 1859)

2.3. Aspect détensif, faits morpho-syntaxiques, emplois du participe passé

L'aspect détensif du p.p. permet de rendre compte, outre de sa défectivité à l'endroit des formes composées et sur-composées, de différents faits morphosyntaxiques (section 2.3.1.) et d'expliquer ses différents emplois (section 2.3.2.).

2.3.1. Faits morphosyntaxiques

[2] Certains noms *impliquent* également du temps interne : *promenade*, *repas*, *texte*, *etc*. Mais, à la différence des verbes, ils ne le représentent pas en tension, et donc ne disposent pas de variation morphologique pour signifier différents *aspects* du déroulement de ce temps interne.

[3] Les termes de *tensif*, *extensif* et *bi-extensif* sont de Guillaume [1929]1970, mais pas celui de *pré-tensif* : G. Guillaume n'intègre pas dans son analyse la phase pré-processuelle.

Soit les trois faits suivants qui singularisent le p.p. : (i) il entre dans la composition des formes extensives de la phase post-processuelle et produit, en interaction avec l'auxiliaire, la valeur *résultative* ; il produit également, dans la phase processuelle, en concurrence des formes simples, la valeur *processive*, comme vu *supra* en 1.2. ; (ii) en emploi nu, il s'accorde en genre et en nombre (comme un adjectif) avec le nom auquel il est incident, et (iii) ne réalise pas le pronom réfléchi des verbes pronominaux.

(i) Participe passé et forme composée des différents temps aux différents modes

Le p. p., en tant que forme aspectuelle détensive, permet, à partir du point E_t de la phase processuelle atteint et avec l'aide d'un auxiliaire, de saisir le procès au-delà de la tension, en *extension* (Guillaume, [1929]1970 : 21), à savoir dans la phase post-processuelle. Soit figurativement :

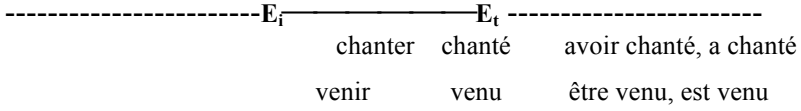


Figure 2. P.p. et formes composées

Grâce à l'auxiliaire, on obtient en quelque sorte un autre verbe, qui dispose de son temps interne propre, le temps interne de la phase post-processuelle. Ces formes ont valeur *résultative*, comme p. ex. le passé composé en (6) :

> (6) Militante maoïste révolutionnaire, elle *a chanté* en usine et sur les barricades. (*Le Soir*, 13/12/2021)

Que le choix du p.p. pour construire la forme composée signifiant la phase post-processuelle tienne à son aspect détensif ressort de sa comparaison avec les constructions signifiant les phases pré-processuelle et processuelle :

– la phase pré-processuelle est signifiée par l'infinitif qui représente le temps interne dans sa tension, précédé de l'auxiliaire *aller* (*va/allait chanter*) :

> (7) On faisait silence au moment où elle *allait chanter* un bis. (J. Giono, *Olympe*, 1982)

– la phase processuelle est signifiée par les formes simples, donc ne fait pas appel aux formes nominales. Mais on sait que, jusqu'au XVII^{e} siècle, le français disposait du tour [*être*/*aller* + p. présent] pour signifier un procès en cours dans la phase processuelle :

> (8) Chacun d'eux, conduit par un petit chien, qui les mène fort bien, *va chantant* des romances et des jacara. (M.-C. Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*, 1691)

Ce tour est devenu ensuite résiduel (Vangaever & Carlier, 2020). Ce qui n'a pas été le cas en catalan où la construction [*estar* ('être') / *anar* ('aller') + p. présent] prend en charge de façon sécante la phase processuelle : *està / va cantant* ('il/elle est en train de chanter'). Et il en va de même en espagnol : *está / va cantando*.

Soit donc les trois corrélations suivantes : infinitif / phase processuelle ; p. présent /phase processuelle (à date antérieure pour le français, mais actuellement pour le catalan et l'espagnol) ; p. p. / phase post-processuelle. L'infinitif, de représentation aspectuelle globale du temps interne, sert à construire les formes de la phase pré-processuelle ; le p. présent, de représentation aspectuelle sécante du temps interne, sert (ou a servi) à construire les formes signifiant la phase processuelle ; le p.p., de représentation

aspectuelle détensive du temps interne, sert à construire les formes de la phase post-processuelle :

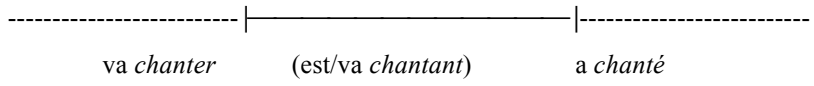


Figure 3. Formes nominales et phases du procès (1)

Notons toutefois que cette corrélation des phases avec les formes nominales n'est pas exclusive :

– phase pré-processuelle et p.p. : aux XVI^{e}-XVII^{e} siècles, le français a développé un tour usant du p.p. précédé de l'auxiliaire *s'en aller* : [*s'en aller* + p.p.] (XXXXX) :

(9) Si l'Amour faut, la Foi n'est plus chérie : Si Foi périt, l'Amour *s'en va périe*. (C. Marot, *L'Adolescence clémentine*, 1538)

Cette construction, qui signifiait l'achèvement prochain du procès, est devenue obsolète dès la fin du XVII^{e} siècle en français. Mais elle a cours actuellement en italien et en espagnol et produit le sens passif.

– phase processuelle et infinitif (a) : en énonciation historique et dans le cadre de la séquentialité narrative, le tour [*va* + infinitif] a concurrencé le passé simple :

(10) Dès le soir mesmes, elle envoya prier le gentil homme de la venir veoir la nuict. Mais le mary, qui estaoit si tourmenté de jalousie qu'il ne pouvoit dormir, *vat prendre* une cape et *s'en vat frapper* à la porte du logis de sa femme. (Marguerite de Navarre, *Heptaméron*, 1558)

Ce tour se développe entre la fin du XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle (XXXX), et disparaît au XVII^{ème}. On rencontre également, à cette époque, ce type de construction dans les langues de la Romania de l'Ouest de caractère gallo- et ibéro-roman (ancien espagnol, catalan, occitan). C'est seulement en catalan et dans certains dialectes occitans (gascon) qu'il devient un *temps* de l'époque passée, à savoir un prétérit périphrastique, qui tend à éliminer le prétérit synthétique (Colón, 1976, XXX) :

(11) La porta es *va obrir* i *va entrar* un senyor. (M. Rodoreda, *Rom Negrita*, 1980) (littéralement : 'la porte va s'ouvrir et va entrer un homme')

Notons cependant, qu'en français, au XX^{e} siècle, [*va* + infinitif] narratif ressurgit (12) (on trouve également [*allait* + infinitif] (13)) dans certains contextes narratifs journalistiques pour signifier la phase processuelle (XXXXX) :

(12) Comment Joséphine Baker est-elle devenue une figure de la Résistance ? En septembre 1939, elle *va chanter* pour les troupes au front. Une casquette innocente qui attire l'attention des services secrets. (Actu.fr, 30 /11/ 2021)

(13) Mais elle (Edita Gruberova) a surtout chanté pour la première fois la Reine de la nuit dans *La Flûte enchantée* au Staatsoper de Vienne en 1970 : suffisant pour être repérée par Herbert von Karajan et devenir un des piliers de l'Opéra de la capitale autrichienne, où elle *allait chanter* 700 fois en tout. (*Le Figaro*, 1/11/2021)

– phase processuelle et infinitif (b) : depuis le XVII^{e} siècle, [*va/allait* + infinitif] signifie, dans la phase processuelle, l'ultérieur du présent (*va chanter*), en concurrence

(et alternance) avec le futur (*chantera*) (14) (et l'ultérieur du passé (*allait chanter*) en concurrence (et alternance) avec le conditionnel (*chanterait*)) :

> (14) Je ne puis me résoudre au joug d'une monarchie poltronne, qui laisse humilier la France et qui *va chanter* un *Te Deum* quand elle aura mis sur le trône de Belgique un prince anglais. (F.-R. Chateaubriand, *Lettres à Mme Récamier*, 1847) (/*chantera*)

– phase post-processuelle et infinitif : le français a développé depuis le XV^{e} siècle un tour usant de l'infinitif de l'auxiliaire *venir (de)* : [*venir de* + infinitif] (XXXXXX) pour signifier l'antériorité proche :

> (15) le ténor qui *vient de chanter* Lohengrin en matinée, malgré la fatigue, va continuer au pied levé le rôle aux actes suivants. (J. Gracq, *Un beau ténébreux*, 1945)

– Enfin et surtout, phase processuelle et p.p. : les formes composées, comme vu *supra* en 1.2., peuvent non seulement saisir la phase post-processuelle (valeur *résultative*), mais également la phase processuelle (valeur *processive*), et concurrencer les formes simples. Prenons simplement le cas du passé composé, qui peut actualiser un procès de l'époque passée globalement et a marginalisé le passé simple :

> (16) Harris, pressé par ses collègues, *s'est levé et a chanté* tandis que montait la nuit. (M. Genevoix, *Trente mille jours*, 1980)

Sans entrer dans l'explication diachronique de la production de l'emploi *processif* actualisé en (16) (Bybee *et al*., 1994: 105, Caudal et Vetters, 2007, XXXXX)[4], je dirai simplement que le passé composé, du fait de la position du p.p. sur le point de détension du temps interne, a une propension à signifier la résultativité (phase post-processuelle comme en (6)). Mais, par cette position également, il présuppose que le procès s'est réalisé intégralement (à la différence du p. présent). En fonction du cotexte, ce qui n'était que présupposé devient le posé : en (16), la succession narrative des procès donne à voir l'entier du temps interne des procès *se lever* et *chanter* dans la phase processuelle de l'époque passée.

Soit en complétant la figure 3 :

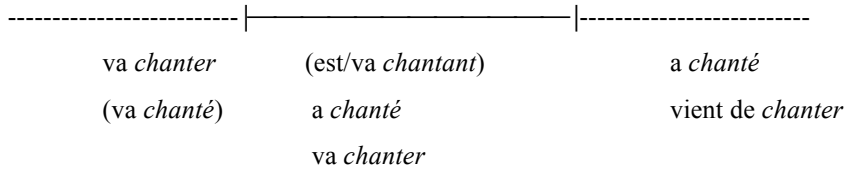


Figure 4. Formes nominales et phases du procès

Le p.p., du fait de son aspect détensif, sert donc actuellement à signifier la résultativité présente (phase post-processuelle) ainsi que la processivité passée (phase processuelle). Confirmation de la pertinence de l'aspect détensif du p.p. dans la production des valeurs résultative et processive des formes composées : le p. présent, par son aspect sécant ne saurait être partie prenante ni du tour *résultatif* ni du tour *processif global* : en saisissant le procès dans son cours, *il est / va chantant* ne peut signifier la phase post-processuelle

[4] Ce chemin de grammaticalisation a été emprunté, pour ce qui est des langues romanes, notamment par l'occitan (dans la plupart de ses dialectes) et par les dialectes italiens du nord.

qui présuppose que le temps interne du procès s'est déroulé entièrement comme dans (6), pas plus que la phase processuelle globalement comme dans (16).

(ii) Participe passé et accord en genre et en nombre

Dans différentes constructions, le p.p. s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il est incident, et il est la seule forme verbale à avoir ce type de syntaxe. Prenons seulement le tour en emploi nu. Soit le verbe pronominal *s'enfuir* :

> (17) Mes illusions *enfuies*, je me retrouvai une heure plus tard étrangement attifé. (A. Simonin, *Confessions d'un enfant de La Chapelle*, 1977)

Le p.p. *enfuies* prend les marques du féminin et du pluriel du SN *mes illusions* auquel il est incident. Ce qui n'est pas le cas du p. présent :

> (18) Toujours l'isolement, l'abandon, la prison ; (…). Des voiles *s'enfuyant* comme l'espoir qui passe. Toujours le bruit des flots, toujours le bruit des vents ! (V. Hugo, *Les Châtiments*, 1853)

Cette différence de fonctionnement syntaxique est à mettre au compte de la différence d'aspect entre les deux formes : si le p.p. s'accorde comme un adjectif avec le nom auquel il est incident, c'est parce que, du fait de sa représentation aspectuelle détensive du temps interne, il se rapproche de l'adjectif et s'éloigne du verbe. Si les autres formes – notamment le p. présent – ne réalisent pas ce type d'accord, c'est parce que le temps interne qu'elles donnent à voir, globalement ou de façon sécante de façon sécante, les prévient de glisser hors de la catégorie du verbe.

(iii) Participe passé et non réalisation du pronom réfléchi en emploi nu

Tout aussi significativement, en emploi nu, le p.p. ne réalise pas le pronom réfléchi des verbes pronominaux (*enfuies* en (17)), à la différence p. ex. du p. présent (*s'enfuyant* en (18)). Ce fait, rarement signalé et, à ma connaissance, non élucidé[5], peut également être expliqué par l'aspect détensif du p.p. : dans la construction pronominale, le pronom réfléchi sert à bloquer la tension du temps interne du procès sur le prime actant[6]. Ce blocage n'ayant plus de fonction lorsque la forme verbale est détensive, son expression n'est alors plus nécessaire.

2.3.2. Emplois du p.p.

Le p.p. a un fort rendement. Seront décrits dans un premier temps (i) les emplois canoniques, et dans un second temps, (ii) un emploi non encore répertorié par les grammaires.

(i) Emplois canoniques

Comme vu en introduction, le p.p. sert à construire non seulement les formes composées et surcomposées de tous les verbes, mais également le passif périphrastique des verbes transitifs (19) :

> (19) On dirait que les lèvres des chanteurs ne remuent pas. C'est *chanté* avec la gorge. (F. Weyergans, *La Vie d'un bébé*, 1986)

Et tout naturellement les formes composées du passif :

[5] Legendre (1989: 133) note bien : « the reflexive marker fails to appear because of the participial verbal morphology », mais n'explique pas en quoi la morphologie du participe rend compte de cette absence.

[6] Terminologie issue de l'analyse de la valence verbale par Tesnière (1959 : 239).

(20) Le Lez *a été chanté*. Une exilée peut-être l'a chanté, et a donné le nom de ce fleuve à son livre. (V. Larbaud, *Jaune bleu blanc*, 1927)

L'aspect détensif du p.p. permet également de rendre compte de ses (im)possibilités en emploi nu. Sans souscrire aux cadres théoriques de l'hypothèse inaccusative – notamment à l'analyse du sujet d'un inaccusatif en structure de surface comme objet en structure profonde –, j'en retiens l'idée que le prime actant des verbes inaccusatifs, à la différence du prime actant des verbes inergatifs, a une composante de patientivité, ce qui le rapproche de l'objet des verbes transitifs (totalement patientif).

Le p.p. nu peut être incident au prime actant des inaccusatifs (*venir*), notamment de certains pronominaux (*se lever*) (21), ainsi qu'au second actant (c.o.d.) des transitifs (*chanter* en (22)) :

(21) (je) suis resté dans le salon jusqu'à la nuit tout à fait *venue* et la lune *levée*. (J. Barbey d'Aurevilly, *Memorandum pour L'A... B…*, 1864)

(22) Elle se sent des fourmis dans les jambes, comme à chaque fois que la radio diffuse cette scie, *chantée* d'une voix argentine par la splendide Whitney Houston. (M. Jung, *Le Triomphe de Thomas Zins*, 2018)

Mais il ne peut être incident au prime actant ni des transitifs (*chanter* en (23)) ni des inergatifs (*courir* en (24)) :

(23) **chanté Les Huguenots* dans notre langue, la marquise de Caux ne peut (…) se séparer du public.

(24) Harbert, **couru* jusqu'au rivage, en revint avec deux grandes coquilles de bivalves.

C'est dans ces cas la forme composée du p. présent qui est de mise :

(23a) *Ayant chanté Les Huguenots* dans notre langue, la marquise de Caux ne peut (…) se séparer du public. (S. Mallarmé, *La Dernière mode*, 1874)

(24a) Harbert, *ayant couru* jusqu'au rivage, en revint avec deux grandes coquilles de bivalves. (J. Verne, *L'Île mystérieuse*, 1874)

On en déduit une corrélation entre possibilité du p.p. en emploi nu et dimension de patientivité de l'actant auquel le p.p. est incident d'une part, et impossibilité du p.p. en emploi nu et agentivité de l'actant auquel le p.p. est incident d'autre part.

Mais en quoi la patientivité est-elle compatible avec l'emploi nu du p.p., là où l'agentivité ne le permet pas ? Je pose un lien entre patientivité (partielle ou totale) et détension d'une part, et agentivité et tension (et extension) d'autre part.

Le p.p., parce qu'il représente le temps interne au terme de son déroulement, peut, en emploi nu, être incident au prime actant (partiellement) patientif d'un procès inaccusatif transitionnel (*venir*, *se lever* en (21)), ou au second actant (totalement) patientif d'un procès transitif (*chanter* en (22)), mais pas au prime actant agentif d'un procès transitif (*chanter* en (23)) ou inergatif (*courir* en (24)). Ce que confirment les emplois du p.présent : parce qu'il représente le temps interne dans son cours, le p. présent peut s'employer nu avec tout type de verbe, sauf dans un seul cas : en incidence au second actant totalement patientif d'un verbe transitif. Dans :

(25) Plaquer l'opérette, *chantée* en latin sur ces sujets complexes, apporte immédiatement légèreté et extravagance aux propos. (*L'Est Républicain*, 21/11/2021)

le p.p., incident au second actant du procès transitif *chanter*, ne saurait être remplacé par le p. présent :

(25a) Plaquer l'opérette, **chantant* en latin sur ces sujets complexes, apporte immédiatement légèreté et extravagance aux propos.

La raison est la suivante : le second actant (*l'opérette)*, uniquement *patientif*, ne peut fonctionner comme support d'une forme verbale, le p. présent, qui représente le temps interne de la phase processuelle dans son cours, et non sur son terme.

L'actantialité demande la tension et ne saurait se conjoindre avec la détension ; la patientivité demande la détension, et ne saurait se conjoindre avec la tension.

Bilan : l'analyse aspectuelle du p.p. comme donnant à voir le temps interne au terme de son déroulement permet d'expliquer le fonctionnement syntaxique selon lequel, en emploi nu, le p.p. peut être incident à l'actant (partiellement) patientif de procès inaccusatifs transitionnels ou au second actant (totalement) patientif d'un procès transitif ; mais ne peut être incident au prime actant agentif de procès inergatifs ou transitifs.

Ajoutons une précision : contrairement à ce qui peut paraître et est parfois avancé[7], il n'y a pas deux variantes du p.p. : l'une active, l'autre passive. Le sens actif en (2) : « Quand M. Dupont *a eu chanté* votre cantate » est produit par l'interaction du p.p. *chanté*, précédé de l'auxiliaire *avoir*, avec le prime actant agentif (*M. Dupont*) ; le sens passif en (25) : « Plaquer l'opérette, *chantée* en latin » est produit par l'interaction du p.p. *chantée* avec le second actant patientif (*l'opérette*).

(ii) Extension de l'emploi nu

Nous avons vu que le p.p. en emploi nu pouvait être incident au second actant c.o.d. de la structure argumentale des verbes transitifs (22). Ajoutons que cette construction tend également à se construire aujourd'hui à partir du circonstant de verbes intransitifs inergatifs comme *circuler*, *nager*, *courir*, ou *travailler*, dans des usages « avancés » de la langue française écrite :

(26) L'effort doit se concentrer sur les lignes les plus *circulées* pour des voyageurs longue distance. (J-C. Spinetta, rapport *L'avenir du transport ferroviaire*, 2018 : 58)[8]

(27) Les enfants qui le souhaitent peuvent en fin d'année passer leur brevet de natation (test de 15 minutes *nagés* (sic) en surface sans marquer de pause et sans aide extérieure). (https://swimming.lu/ecole-de-natation-3-6-ans)

(28) Oubliés les kms, les dénivelées, les heures *courues*, mais gardés tous les bons moments avec les coureurs, les moments de joie avec le paysage. (interview de Kilian Jornet, www.runningmag.fr)

---

[7] Langacker (1991 : 201), Riegel et *al.* (2009 : 438-439).

[8] Je dois cette occurrence à un article de G. Kleiber, « Circulez ! il y a à voir ! », *Bling*, blog de linguistique (https://bling/hypotheses.org/).

(29) Au plan de la tarification, la station offre des blocs d'heures qui permettent de payer seulement pour les heures *skiées*. (E. Boissonnault, *Ski alpin au Québec*, 2011)

(30) Nous avons fait un bilan, au bout de trois ans, des grands moments *travaillés* par les enfants, de leur point de vue. (INRP, *Apprentissages progressifs de l'écrit à l'école maternelle*, 2008).

Circuler sur des lignes, *nager/courir/skier pendant x temps*, *travailler à certains moments* : le circonstant de la structure argumentale de ces constructions est, en (26-30), placé en position de support du p.p (*les lignes*, *les minutes*, *les heures*, *les moments*). Est en train de se créer en français contemporain, en extension de l'emploi nu du p.p. incident au second actant de verbes transitifs, un emploi dans lequel le p.p., en interaction avec un circonstant patientif de verbes inergatifs, produit le sens passif (cf. en (30) l'explicitation du complément d'agent : *par les enfants*). La langue développe peut-être là une construction dont avait humoristiquement usé Voltaire, dans *Candide,* en construisant sur le verbe transitif trivalent *x prêcher y à z* un p.p. nu incident non au c.o.d. *y* mais au complément d'objet second *z* :

(31) Il s'en retournait, se soutenant à peine, *prêché*, fessé, absous et béni, lorsqu'une vieille l'aborda et lui dit : « Mon fils, prenez courage, suivez-moi. »[9]

CONCLUSION

En représentant le temps interne du procès au terme de sa tension, le p.p. n'est plus verbal que par position. Son aspect détensif le marginalise dans le système verbal français : il est la seule forme à ne pas avoir de forme composée ni surcomposée, à s'accorder en genre et en nombre avec le SN auquel il est incident, à ne pas réaliser le pronom réfléchi des verbes pronominaux (en emploi nu). Mais cette marginalité est cela même qui le place au centre dudit système : la langue française a construit à partir de lui le système des formes composées et surcomposées ainsi que la principale construction de sa voix passive. Il développe un emploi nu, en incidence au prime actant patientif de procès inaccusatifs transitionnels, au second actant patientif d'un procès transitif, et même actuellement au circonstant de certains procès inergatifs. Le p.p. est, de loin, la forme du système verbal français qui a le plus fort rendement.

Références bibliographiques

ARRIVÉ M., GADET F., et GALMICHE M. (1986), *La grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion.

Auteur, XXXXXXXXX

BYBEE J., PERKINS R. & PAGLIUCA W. (1994), *The evolution of grammar*, Chicago, The University of Chicago Press.

CAUDAL P. & VETTERS C. (2007), « Passé composé et passé simple : Sémantique diachronique et formelle », *Cahiers Chronos* 16. Amsterdam/New York, Rodopi, p. 121-151.

CHEVALIER J.-Cl., ARRIVÉ M., BLANCHE-BENVENISTE C. et PEYTARD J. (1964), *Grammaire Larousse du français contemporain*, Paris : Larousse.

[9] Je remercie J. Dalbera qui m'a signalé cette occurrence.

COLON G. (1976), “Sobre el perfet perifràstic *vado* + *infinitiu* en català, en provençal i en frances”, in *Problemes de llengua i literatura catalanes, Actes del II colloqui internacional sobre el català* (Amsterdam 1970), Barcelona, Publicacions de l’Abadia de Montserrat, p. 101-144.

DIK S. (1989), *The Theory of Functional Grammar*. Dordrecht, Foris.

GOSSELIN, L. (1996), *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la Neuve, Duculot.

GOSSELIN L. (2017), « Les temps verbaux du français : du système au modèle », *Verbum*, XXXIX, 1, p. 31-70.

GREVISSE M. & GOOSSE A. ([1936] 2008), *Le Bon usage : grammaire française*, Bruxelles, De Boeck, Duculot.

GUILLAUME G. ([1929] 1970), *Temps et verbe*, Paris : Honoré Champion.

GUILLAUME G. ([1933]1964), « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe », in *Langage et science du langage*. Paris, Nizet et Presses de l’université Laval, p. 46-58.

GUILLAUME G. (1971), *Leçons de linguistique 1948-1949,* vol. 1, Québec, Les Presses de l’Université Laval et Paris, Klincksieck : Paris.

HELLAND H. P. (2001), « Le participe passé et l’hypothèse inaccusative », in Kronning *et al.* (éd.), *Langage et référence*, Uppsala, p. 255-264.

HELLAND H. P. (2014), « Le participe passé dans la grammaire française », in *Affaire(s) de grammaire. Mélanges offerts à Marianne Hobæk Haff à l'occasion de ses soixante-cinq ans,* Novus Forlag, p. 91- 106.

JALENQUES P. (2017), « Le passif en français est-il une construction, au sens des grammaires de construction ? », *Langue française* 194, p. 33-50.

LANGACKER R. W. (1991), *Foundations of cognitive grammar*, vol. 2, Standford university press.

LEGENDRE G. (1989), “Inaccusativity in French”, *Lingua*, 79, p. 95-164.

LEGENDRE G. & SORACE A. (2003), « Auxiliaires et intransitivité en français et dans les langues romanes », in D. Godard (éd.), *Les langues romanes*, Paris, CNRS Editions, p. 185-233.

RIEGEL M., PELLAT J.-Cl. et RIOUL M. ([1994]2009), *Grammaire méthodique du français*, Paris, Hachette.

TESNIÈRE L. (1959), *Éléments de syntaxe structurale.* Paris, Klincksieck.

TOURNADRE N. (2004), « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, p. 7-68.

VANGAEVER J. & CARLIER A. **(**2020), « Cette construction qui va déclinant : changement et rémanence dans la construction *aller* + forme verbale en *–ant* », *Le français moderne* 88, 2, p. 243-260.

WAGNER R.L. & PINCHON J. (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette.

WILMET M. (2010[5]), *Grammaire critique du français*, Paris : Hachette, Louvain-la Neuve, Duculot.